

CRAS sur REYSSOUZE

www.mairie-cras-sur-reyssouze.fr

Bulletin

MUNICIPAL

2019

SOMMAIRE

Directeur
de publication
G. Perrin, Maire

Réalisation
Les membres
de la commission
communication

Conception
& Impression
Le Par Chemin

Imprimerie du CPA
4, rue Georges Cuvier
01000 Bourg-en-Bresse
04 74 52 27 01
parchemin.bourg@
gmail.com

Imprimé en
700 exemplaires

1	Edito du Maire
2	Au fil des décisions Municipales
4	Finances & Investissements
6	Cadre de vie
9	Voirie, Défense Incendie
10	Bâtiments, Espace Socioculturel
14	Centenaire de l'Armistice du 11 novembre
16	Quand la voie ferrée devient verte
18	Vie scolaire & périscolaire
21	Vie Associative
27	Informations CA3B
29	Artisans & Commerçants
30	Infos Pratiques
31	Tarifs Municipaux
32	Etat Civil
33	Calendrier des Fêtes



Mesdames, Messieurs,

Vous êtes peut-être étonnés que ce bulletin municipal, généralement distribué en décembre, ne vous parvienne que maintenant. Du fait de l'actualité communale, création d'une commune nouvelle, l'équipe municipale a souhaité repousser sa parution afin de vous communiquer les dernières informations de 2018.

Lundi 17 décembre, les conseils municipaux des communes d'Etrez et de Cras-sur-Reyssouze ont voté à la quasi-unanimité (à Cras : 14 voix pour et 1 abstention; à Etrez : 13 voix pour et 1 voix contre), le regroupement des deux communes en une commune nouvelle nommée « Bresse-Vallons ». Celle-ci a pris effet le 1er janvier 2019

Avec nos collègues élus Etreziens, nous avons pris ensemble une décision courageuse, réfléchie, ambitieuse.

Décision courageuse, car lourde de conséquences, irrévocable. Il aurait été confortable de choisir le statu quo. Nous avons fait le choix de l'audace. Elle l'est, d'autant plus que nous sommes partis à deux communes au lieu d'un ensemble imaginé à six au départ.

Décision réfléchie, réaliste : nos deux communes sont saines, peu endettées, en capacité de financer des projets, etc...

et il n'en manque pas ! Dans un esprit de construction et de partage au sein de cette commune nouvelle de Bresse-Vallons, nous pourrions à travers nos projets de territoire commun développer les infrastructures, les services dans l'intérêt de la vie quotidienne de ses habitants.

Décision ambitieuse : il s'agit de constituer un ensemble regroupant les moyens humains, matériels, financiers des deux communes, assurant le développement cohérent et équilibré de chacune des communes fondatrices dans le respect des intérêts de ses habitants et d'une bonne gestion des deniers publics.

Le siège de la commune nouvelle de Bresse-Vallons est situé à la mairie de Cras-sur-Reyssouze. Elle est gouvernée par un conseil municipal regroupant l'ensemble des conseillers municipaux issus des deux communes fondatrices.

Les communes historiques, Etrez et Cras-sur-Reyssouze, devenues communes déléguées, conservent leur nom et leurs limites territoriales. Elles sont dotées chacune d'un conseil communal, constitué par les conseillers municipaux en place au 31 décembre 2018.

Nous consacrerons une édition spéciale du bulletin municipal à paraître prochainement pour vous présenter la nouvelle commune de Bresse-Vallons, sa gouvernance, ses commissions et ses objectifs.

Avant d'entamer le livre de 2019, j'aimerais m'attarder un peu sur l'année 2018. Elle s'est montrée particulièrement chargée. Les adjoints et les commissions municipales compétentes ont travaillé sur les plans et les aménagements qui permettront de concrétiser, dans les mois qui viennent, les réalisations préparant l'avenir de notre territoire. Que d'heures de réunions, de débats, accompagnés parfois de problèmes ... Certains élus ont aussi travaillé intensément sur le projet de création de la commune nouvelle imaginée à six.

Les réparations consécutives aux dégâts occasionnés par l'orage de grêle du 30 juillet 2017 ont fait l'objet de nombreuses interventions mais ne sont pas toutes terminées.

Les principaux investissements de 2018 sont :

- L'installation d'une réserve d'eau au hameau de Chassagne et de deux réserves au hameau Les Perrets, pour une meilleure sécurité incendie.
- L'achat d'un tracteur et d'une épareuse neufs pour remplacer les matériels vieillissants. Le tracteur est indispensable pour, si nécessaire, déneiger et pour l'élagage et l'entretien des bas-côtés de la voirie. Ces actions visent à améliorer la qualité visuelle le long des routes et à renforcer la sécurité de tous.

Avec la création de la commune nouvelle, notre mandat évolue inéluctablement. 2019 sera pour les élus l'année des défis. Il nous faudra concrétiser notre dynamique pour permettre l'émergence d'une nouvelle collectivité encore plus dynamique. Nous poursuivrons notre tâche au plus près des habitants en ayant le souci constant de la qualité des services et du cadre de vie que nous offrons aux habitants.

La construction de l'Espace socioculturel et les aménagements des espaces publics autour de l'espace socioculturel et à proximité de l'école maternelle seront les projets phares, en 2019, sur la commune déléguée de Cras-sur-Reyssouze.

Une nouvelle fois, je tiens à remercier l'ensemble des personnes bénévoles du réseau associatif et de l'embellissement qui participent au bien vivre ensemble.

Confiant dans l'avenir, je vous présente au nom de l'équipe municipale et en mon nom, mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur, de réussite et d'épanouissement personnel, pour vous et l'ensemble de vos proches.

« Seul on va plus vite,
ensemble on va plus loin »

Gérard PERRIN

UN AN DE DÉLIBÉRATIONS MUNICIPALES

Retrouvez
l'intégralité des
comptes rendus des
conseils municipaux
en mairie...

... et sur
notre site internet

<https://mairie-cras-sur-reyssouze.fr>

17 janvier 2018

Adhésion au groupement de commandes pour l'achat des repas en liaison chaude destinés à la restauration scolaire ainsi qu'au centre de loisirs intercommunal. La coordination de ce groupement est confiée à la CA3B.

Sollicitation à hauteur maximale des subventions complémentaires pour la réalisation du projet de construction de l'espace socioculturel. Ces aides seront sollicitées auprès de l'Etat (DETR), du Département de l'Ain (DT 2018) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Validation du programme d'aménagement des abords de l'école maternelle et du futur espace socioculturel s'inscrivant dans la démarche globale de requalification des espaces pour créer un cœur de village accessible, sécurisé, de qualité. Montant total de l'opération est estimé à 760800 € HT.

Maintien du rythme scolaire à 4,5 jours hebdomadaire pour un emploi du temps au plus près du rythme de l'enfant, lui permettant de profiter au mieux des apprentissages qui lui sont proposés.

Convention avec la société SUNALP pour lui confier le financement, la réalisation et l'exploitation d'une installation photovoltaïque sur une partie de la toiture de l'espace socioculturel.

21 février 2018

Approbation des comptes administratifs 2017 du budget principal et du budget assainissement.

Décision d'acquérir une épaveuse, un tracteur et un chargeur frontal neufs pour un montant total de dépense de 83 700€.

Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés et signature de la convention avec le SIEA coordonnateur du groupement de commandes.

Adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics de l'Ain et signature de la convention avec le Département.

Décision de la commune de se porter partie civile dans le cadre d'une procédure l'opposant à Mr Fourier Gérard pour infractions aux codes de l'urbanisme et non-respect des dispositions du PLU.

21 mars 2018

Après délibération, le conseil municipal prend acte de la présentation conformément aux textes en vigueur de l'étude d'impact pluriannuel sur le budget de fonctionnement relative au projet de la commune de réaliser la construction d'un espace socioculturel.

Présentation et adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune pour l'exercice 2017.

Le Maire informe que le taux de couverture de la commune via le réseau Li@in est de 85%.

11 avril 2018

Vote à l'unanimité du plan pluriannuel d'investissement 2018-2020 concernant la construction de l'espace socioculturel et l'aménagement de ses abords ainsi que ceux de l'école. Pour ce faire la Commune dispose d'une capacité d'autofinancement de 1,3M€, de subventions à hauteur de 456 000 €, du FCTVA au taux de 16,404% sur la base des dépenses d'équipement éligibles. Le plan prévoit une hypothèse d'emprunt de 1,1 M€.

Attribution des subventions de fonctionnement aux diverses associations et organismes d'intérêt local.

Vote du budget primitif du Budget Principal pour l'exercice 2018 en investissement et fonctionnement.

Adoption du budget primitif et du budget annexe du service de l'assainissement pour l'exercice 2018.

Vote des taux d'imposition des contributions directes pour 2018. Taxe d'habitation : 12,23%. Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16,48%. Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,60%.

Décision de réviser le montant du loyer annuel du cabinet infirmier en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction du 4ème trimestre 2017 soit +1,34%.

Adoption du règlement intérieur de l'accueil périscolaire modifié afin de prendre en compte la nouvelle organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018-2019.

16 mai 2018

Révision pour l'année 2018-2019 des tarifs de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire.

Décision de mettre en œuvre une procédure de modification du PLU à la demande du Préfet pour régulariser l'installation d'une famille de « gens du voyage » sur le lieu -dit Bel-Air.

Approbation de l'extension de compétences et de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg en Bresse.

Approbation de la modification des statuts du SIEA.

Tirage au sort sur la liste électorale des noms constituant la liste communale préparatoire pour la désignation des jurys d'Assise pour l'année 2019.

20 juin 2018

Décision d'adhérer au service de conseil en énergie partagé proposé la CA3B dans le cadre des démarches Plan climat et « Territoire à énergie positive ».

UN AN DE DÉLIBÉRATIONS MUNICIPALES

Construction de l'Espace socioculturel :

Approbation de l'Avant Projet Définitif et de l'estimation prévisionnelle définitive des travaux pour réaliser sa construction soit un total de 2 274 288 € TTC.

Décision de lancer les procédures de marchés de travaux pour la réalisation du projet de construction de l'espace socioculturel.

Décision de solliciter des subventions complémentaires à hauteur maximale auprès de l'Etat (DETR), du Département de l'Ain (DT2018) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la réalisation de ce projet.

Adoption du plan de financement prévisionnel pour la création de cheminement piétons et l'aménagement des abords de l'école primaire et de l'espace socioculturel pour un montant estimé à 840 000€ HT. Décision de solliciter des subventions complémentaires à hauteur maximale auprès des organismes compétents (Etat, Département, Région).

Présentation par le Maire de l'engagement d'une réflexion entre les maires des communes de Cras-sur-Reyssouze, Etrez, Malafretaz, Montrevel, Béréziat, Marsonnas sur la création éventuelle d'une Commune Nouvelle. Consultés pour avis 12 conseillers municipaux sur les 14 présents sont favorables à la poursuite de cette réflexion en vue de projeter les 6 communes dans un avenir commun au bénéfice des habitants.

25 juillet 2018

Approbation de l'avenant N°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage signée avec l'Agence d'Ingénierie de l'Ain pour l'accompagnement dans la construction de l'espace socioculturel. L'Agence assurera, en sus des prestations prévues initialement, le suivi administratif des marchés de travaux et la mise en ligne.

Approbation du principe d'établissement d'une convention avec le SIeA pour l'alimentation en énergie électrique et téléphonique du futur espace socioculturel.

Choix du prestataire pour l'élaboration du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau dans le cadre de l'aménagement des abords de l'école primaire et de l'espace socioculturel. La SARL AEQUOS est re-

tenue pour un montant de la prestation à 6780€ TTC.

Décision en vue de l'élargissement du chemin rural dit « Chemin des Lacs » d'acquiescer, à l'euro symbolique, une emprise nécessaire à cette réalisation. La commune assumera la totalité des frais afférents à ce dossier.

Adoption de la convention de partenariat avec le département pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale et approbation du règlement intérieur de cet établissement.

Approbation de la convention entre la commune et le CDG01 pour l'accompagnement à la mise en place de la dématérialisation de la comptabilité publique et de certains documents administratifs.

Décision de demander une modification à venir du PLU qui prévoit l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU au cœur du bourg avec réalisation d'une Orientation d'Aménagement et de programmation afin de favoriser une diversification de l'offre de logements correspondant aux besoins pour la période 2020-2025.

Approbation du nouveau contrat de fourniture d'électricité proposé par EDF, pour la salle polyvalente, composé d'un prix ferme sur la durée totale du marché soit 24 mois.

5 septembre 2018

Approbation des plans de financement pour les travaux d'alimentation électrique (montant restant à charge de la commune : 10 667€) de l'espace socioculturel et la construction de génie civil de télécommunication (participation de la commune : 1 330€).

Adoption du devis de remplacement de deux poteaux bois sur le terrain de boules à l'aire de loisirs. Montant : 2 100€ TTC.

Révision des tarifs de vente d'herbes sur les sept propriétés communales exploitées par des agriculteurs en fonction de la variation de l'indice national des fermages 2018.

Décision de vendre, à sa demande, à un particulier, 500 mètres carrés d'une parcelle communale pour un montant de 500€.

Vote de l'indemnité de conseil accordée au nouveau comptable du trésor.

17 octobre 2018

Approbation de la liste des taxes d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2018 répercutées aux locataires de la commune.

Approbation du devis proposé par Aqualter pour le branchement en eau potable relatif à la construction de l'espace socioculturel. Montant du devis : 1 773,36€ TTC.

Validation de la proposition de GrDF concernant les frais de raccordement au réseau de distribution de gaz naturel pour le futur espace socioculturel. Montant du contrat : 1 455,65€ TTC.

Création de trois réserves incendies : attribution du marché de travaux à l'entreprise SAAF pour un montant de 50158,51 € TTC.

Validation de la mise à jour du tableau des voiries communales. La longueur totale des voies communales est ainsi portée à 37 443m et à 6 056 mètres carrés de places.

21 novembre 2018

Acceptation de l'offre de Groupama Auvergne Rhône Alpes pour l'assurance dommage ouvrage de la construction de l'espace socioculturel, pour un montant de 14 555,44€ TTC calculé sur un coût total de construction de 2 274 288 € T.T.C. Le montant définitif de la cotisation sera calculé sur le coût définitif des travaux.

Révision des loyers des logements communaux selon l'indice de référence des Loyers du 2ème semestre 2018, conformément à la circulaire du 30 décembre 2009. L'évolution annuelle de cet indice intervenant dans la révision des loyers est +1.25%.

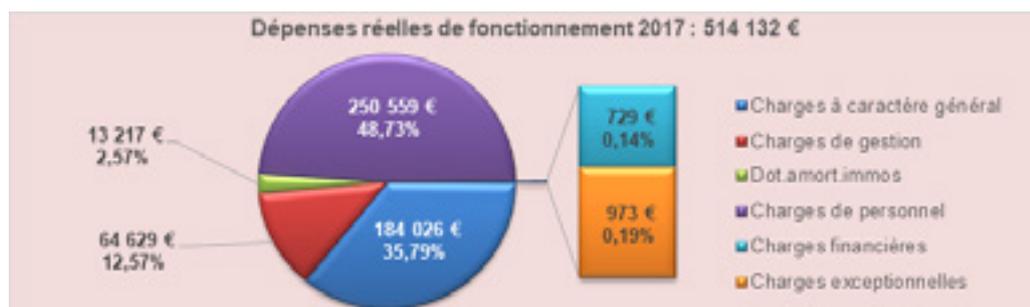
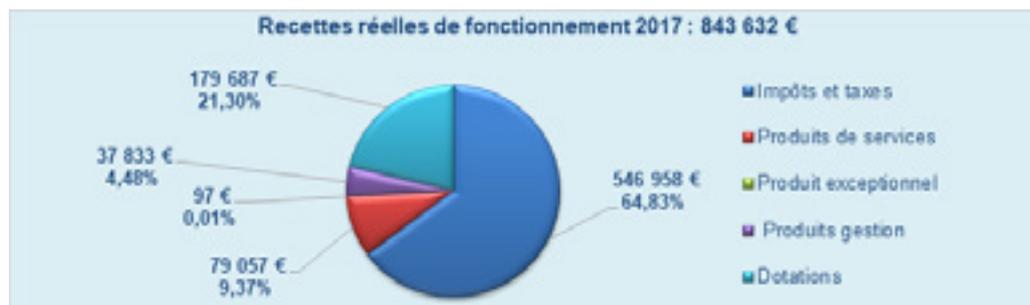
Révision du tarif des charges d'électricité de la salle des fêtes :

Heures pleines hiver	20c€/KWh
Heures creuses hiver	15c€/KWh
Heures pleines été	14c€/KWh
Heures creuses été	12c€/KWh

FINANCES & INVESTISSEMENTS

Le compte administratif 2017

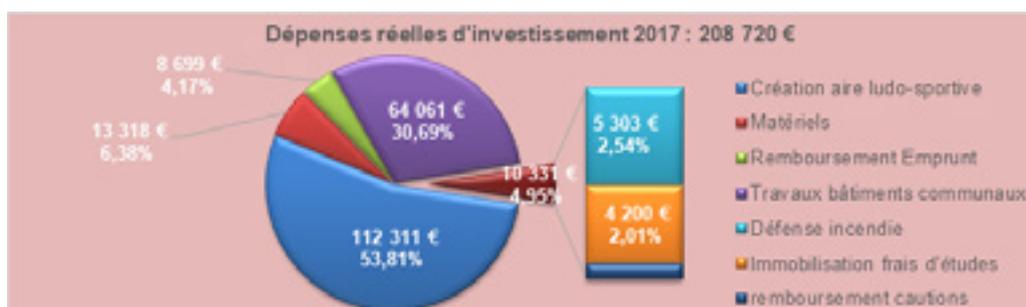
Le Compte Administratif retrace toutes les recettes et dépenses réalisées au cours de l'année. C'est un compte de résultats, édité en début d'année suivante. Les résultats du Compte Administratif doivent être identiques à ceux du Compte de Gestion du trésorier principal (Comptable Public).



Le résultat de la section de fonctionnement est donc un excédent de 329 499 €.

Le résultat de la section d'investissement est donc un excédent de 194 005 €.

Compte tenu des restes à réaliser (206 793 €), des soldes des subventions à recevoir (29 624 €) et de l'excédent antérieur d'investissement reporté (482 153 €), l'excédent de clôture est de 498 989 €.



INVESTISSEMENTS payés entre le 7 novembre 2017 et le 30 novembre 2018

DÉSIGNATION	DÉPENSES (€)	RECETTES (€)
BUDGET GÉNÉRAL		
Achat matériels		
Tracteur avec chargeur	79200	
Reprise anciens tracteur et chargeur		19200
Épareuse débroussaileuse	24900	
Reprise ancienne épareuse		1200
Matériel de désherbage alternatif	3177	
Subvention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse		1922
Poste informatique pour l'école	711	
Vidéoprojecteurs pour l'école - matériel et installation	13349	
Mobilier pour l'école	571	
Adoucisseur pour la cuisine de la salle des fêtes	1076	
Lave linge et sèche linge	900	
Micro-onde pour le local technique	109	
Bâtiments		
Construction d'un espace socioculturel - Etudes et Travaux	150452	
travaux mise en souterrain réseau télécom	1131	
Subvention de la préfecture		30000
Restauration des vitraux à l'église	13593	
Subvention de la préfecture		7998
Travaux logement étage place de la salle des fêtes	3686	
Horloge du clocher de l'église	2753	
Habillage bandeau du local technique et du centre de première intervention	1695	
Réfection épicerie	1348	
Création d'une aire ludo-sportive - Subventions		35580
Dissolution de l'association de Basket - Don à la commune		7645
Travaux suite dégâts grêle du 30-07-2017		
Remplacement des volets des logements communaux	1443	
Restauration de la toiture de l'église	68939	
Remplacement des abats sons de l'église	12115	
Diagnostic amiante avant travaux vestiaires local basket	390	
Remplacement des tabliers volets école	3466	
Voirie		
Création chemin piétonnier, aménagement des abords de l'école primaire et de l'espace socioculturel - Etude et travaux	19787	
Remplacement de deux poteaux bois à l'aire de loisirs	2100	
Modernisation des points lumineux de l'éclairage public au Bourg	6688	
Création de trois réserves incendie	50407	
Frais de notaires pour l'achat terrain à Chassagne pour la réserve incendie	595	
Emprunt remboursé pour le logement Rue du Centre	8816	
Subvention du SDIS pour l'achat de Bips pour les sapeurs pompiers		755
Taxe d'Aménagement		40395
FCTVA 2017 et 2018		42373
Caution logement communal		380
Total Budget Général	473396	187448
BUDGET ASSAINISSEMENT		
Construction des réseaux du hameau du Petit Montatin et de la nouvelle station d'épuration	68674	
Plantation de charmilles	600	
Emprunt	8846	
Subvention du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse		23901
Total Budget assainissement HT	78120	23901

CADRE DE VIE

Label « Villes et Villages étoilés » les LED s'installent dans notre commune

La Commune de Cras-sur-Reyssouze a participé au concours « Villes et villages étoilés », en 2017. Ce concours est organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) à l'attention des communes, pour encourager les actions des communes qui s'engagent et s'inscrivent dans un cheminement pour la qualité de la nuit et l'environnement nocturne, tant pour les humains que la biodiversité, pour réduire la pollution lumineuse et éviter les dépenses budgétaires et consommations d'énergie inutiles, sans négliger confort et sécurité.

Un label « Villes et Villages étoilés » qui se décline de 1 à 5 étoiles est décerné à l'issue d'une sélection, suivant le niveau d'implication de la commune dans la gestion de son éclairage nocturne.

L'ANPCEN a décerné le label national « Village étoilé » 3 étoiles à la Commune de Cras-sur-Reyssouze. La remise officielle de ce label a eu lieu le mercredi 25 juillet 2018 à 20 h 00 à la salle du conseil, en présence de M. Claude Roth, correspondant de l'Ain pour l'ANPCEN. Ce label, valable 4 ans, récompense et valorise la commune qui agit pour un développement durable alliant écono-

mies budgétaires, économies d'énergie, limitation d'émissions de gaz à effet de serre, protection de la biodiversité...

Cette distinction récompense les actions et les efforts réalisés par la commune, comme l'extinction de l'éclairage de 23 h 30 à 5 h 30, le remplacement des luminaires trop puissants et suite à l'orage de grêle du 30 juillet, le remplacement de 32 projecteurs avec lampes à vapeur de sodium sous haute pression (SHP) par des luminaires en LED dans le centre du village. Cette distinction est un honneur pour notre commune et nous conforte dans notre démarche engagée.



CADRE DE VIE

Inauguration de l'aire ludo-sportive

Le terrain multisport et l'aire de jeux réalisés pendant l'été 2017 ont été inaugurés officiellement le samedi 30 juin dernier, en présence du sénateur Rachel Mazuir, du député Xavier Breton, des conseillers départementaux du canton, Walter Martin et Clothilde Fournier, et de nombreux élus du secteur.

Après avoir coupé le ruban tricolore, au milieu d'une double haie de jeunes du Conseil Municipal Enfants, le Maire a remercié les financeurs de l'opération et les entreprises qui l'ont réalisée.

Après une saison d'évolution, cet investissement a démontré toute son utilité. C'est un lieu de rencontre et de convivialité pour tous. C'est aussi une aire d'évolution pour les enfants de l'école qui, avec leurs enseignants, peuvent



L'inauguration par les élus

s'adonner à des pratiques sportives en toute sécurité, et regagner ensuite leur salle de classe s'en s'être salis.



Les enfants du CME après l'inauguration

Son coût

112 310 € ttc
dont plus de la moitié
a été subventionnée :

Conseil
Départemental 14 039 €

Dotation
d'Équipement des
Territoires Ruraux 18 630 €

Réserve parlementaire
de M. MAZUIR (Etat) 8 910 €

Sporting Club de Cras
(don lors de la dissolution
de l'Association) 7 645 €

Compte tenu de la récupération
d'une partie de la TVA à hauteur
de 18 423 €, l'investissement
net pour la commune est de 44
580 €, en total autofinancement.

CADRE DE VIE

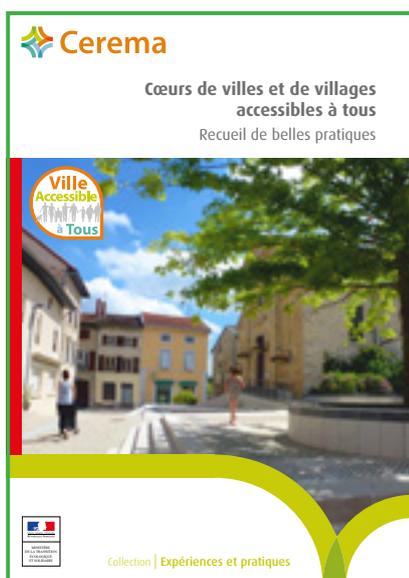


Embellissement

Comme chaque année les bénévoles ont consacré du temps aux jardinières et massifs. Qu'ils en soient ici remerciés. Ils seraient ravis d'accueillir de nouveaux membres. N'hésitez pas à les aborder lorsque vous les croisez. Ils vous expliqueront leur travail. Vous verrez que ce n'est pas compliqué ni très prenant.



L'opération d'aménagement du centre village sélectionnée par le Cerema



Le Cerema (*) a publié en juin dernier un ouvrage de 232 pages intitulé « Cœurs de villes et de villages accessibles à tous ».

L'objectif de cet ouvrage est de valoriser des opérations d'aménagement de centres-bourgs de villes de petite taille ou de villages, intéressantes tant sur le plan de l'accessibilité qu'au regard des autres enjeux de l'aménagement durable (qualité urbaine et paysagère, incitation aux modes de déplacements actifs, revitalisation des centres-bourgs, etc.).

L'opération d'aménagement du centre village de notre commune fait partie des 23 opérations nationales sélectionnées pour apparaître dans ce recueil de belles pratiques. L'exemplarité des réalisations

a été évaluée par le CEREMA et la délégation ministérielle à l'accessibilité.

L'ouvrage préfacé par Brigitte THORIN, déléguée ministérielle à l'accessibilité, est disponible sur le site internet du Cerema en utilisant le lien suivant : <https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/coeurs-villes-villages-accessibles-tous>

(*) : Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement est un établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques, placé sous la double tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires.

VOIRIE & DÉFENSE INCENDIE

Défense incendie

Certains hameaux de la commune avaient une défense incendie insuffisante.

Poursuivant sa démarche sécuritaire, la commune de Cras-sur-Reyssouze vient de mettre en place trois réserves incendie, après que les acquisitions foncières nécessaires à leurs implantations aient abouties. Il s'agit :

- D'une réserve incendie souple de 240 m³ au lieu-dit Les Perrets (sud),
- D'une réserve incendie souple de 45 m³ au lieu-dit Les Perrets (centre),
- D'une réserve incendie souple de 45 m³ au lieu-dit Chassagne (centre).

Leurs dimensionnements et leurs implantations ont été déterminées en tenant compte du nouveau règlement départemental de défense incendie et des contraintes qui en découlent.

Ces réserves souples, autoportantes bénéficient d'une garantie décennale et présentent une très grande résistance même en conditions climatiques très sévères. Elles permettent d'assurer la protection des habitations dans un rayon de 400 m et celle des fermes dans un rayon de 200 m.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise SAAF, mieux disante lors de l'appel d'offre. Le coût des travaux est évalué à 50 407,49 euros TTC. Aucune subvention n'est accordée dans l'Ain pour ce type d'investissement.

Il reste à mettre en place un point d'eau incendie au nord de Chassagne, pour améliorer la protection des habitations et des fermes. Une recherche de solution est en cours.



Le chantier pour la création de la réserve incendie de Chassagne centre arrive à son terme

Voirie

La voirie représente un enjeu important pour la commune car elle doit permettre des déplacements sûrs.

La commune compte 37 443 mètres de voirie revêtues et 6 056 m² de places et parkings. Chaque année, un programme conséquent d'entretien et de réfection de la voirie est mis en œuvre. Il est financé essentiellement par la dotation communautaire dont le montant alloué est de 75 582 € depuis plusieurs années. Du fait d'un reliquat 2017 de 10 901,66 €, le budget 2018 a été porté à 86 483,66 €.

En 2018, les routes des Puthods, du Gaz, de Lange, de Malafretaz, du Grand Montatin, des Sablons et de St Martin ont bénéficié d'une réfection de leurs couches de roulement (enduit monocouche) pour un coût de 61 456,34 €. Divers travaux de renforcement, d'élargissement et de déflachage, des réparations partielles ainsi que la mise en œuvre de signalisations verticales et horizontales ont également été réalisées pour un coût de 20 122,18 €. Le montant total des travaux réalisés s'élève à 81 578,52 €.



Matériels de voirie



Le nouveau tracteur et la nouvelle épareuse, avec l'agent technique, Arnaud TURCHET.

L'achat d'un nouveau tracteur et d'une nouvelle épareuse, en remplacement des anciens matériels dont les coûts d'entretien devenaient trop importants, a été réalisé cette année par la municipalité.

Le coût de l'opération est de 104 100 € TTC somme à laquelle il faut déduire 20 400 € de reprise des anciens matériels.

Le tracteur John Deere 6095 MC de 95 CV possède quatre roues motrices. Il est équipé d'un relevage avant et d'un chargeur avec godet. Il est adapté spécialement pour les collectivités, avec notamment une cabine qui offre une bonne visibilité pour permettre à l'utilisateur de mieux contrôler les travaux réalisés. Il est aussi muni d'un système qui permet d'adapter une lame de déneigement en cas de besoin.

Ce tracteur est utilisé principalement pour le curage des fossés, le fauchage des bas-côtés des chemins communaux et le taillage des haies avec l'épareuse.

La nouvelle épareuse Kuhn Polylonger 5050 est une faucheuse débroussaillieuse avec un bras semi-avancé.

Aménagements bâtiments communaux

L'année 2018 a été marquée, en grande partie, par le suivi des travaux occasionnés par l'orage de grêle du 30 juillet 2017 et détaillés ci-dessous ; ce fut aussi l'occasion, suite à des changements de locataires et à un certain manque d'entretien, de rénover le multiple rural, le logement, « 1 place de la Salle des Fêtes » au 1er étage et une pièce du logement au 10 rue des Adams. Divers travaux détaillés ci-dessous ont été réalisés. Un lave-linge et un sèche-linge ont été achetés et installés à l'école (coût 1271€) de façon à économiser de grosses factures de pressing. Comme chaque année, des travaux d'entretien et les visites périodiques obligatoires ont été réalisés de façon à garder en état satisfaisant tous nos bâtiments, ce qui nous a permis d'avoir un avis favorable immédiat pour la salle des fêtes, suite à la visite de la commission de sécurité et d'incendie, cette fin d'année, avis valable 3 ans.

Rénovation logement situé « 1 place de la Salle des Fêtes » au 1er étage

Suite au changement de locataire, des travaux ont été nécessaires :

- dans la cuisine : peinture des murs et du plafond, remplacement du meuble sous évier et réfection des sols en raison d'une fuite d'eau.
- dans la salle de bain : cloison isolante côté nord, peinture, parquet, suite à une fuite d'eau, sous la baignoire; celle-ci a été remplacée par une douche.

Les murs et le plafond d'une chambre ont été repeints, ainsi que les toilettes et l'intérieur des placards dans le séjour. L'isolation de ces placards a également été refaite.

Les travaux réalisés par trois artisans, Cottin (peinture), Brevet (plomberie, sanitaires) et Buiron (menuiserie-sols) se sont déroulés dans de très bonnes conditions pour un montant total de 10 480 €.

Dégâts Grêle



Les travaux de réparations et de remise en état, suite à l'orage de grêle, arrivent à terme ; le plus gros chantier était bien sûr la toiture et le clocher de l'église ; ces travaux, de reprise de couverture pour la toiture et de réfection complète pour le clocher, ont été réalisés par l'entreprise CERTA et par l'entreprise BUIRON qui a procédé au remplacement des abatsons. Malheureusement, toute la zinguerie sera aussi refaite par l'entreprise Loisy et Gaudillière car beaucoup de soudures ont cassé sous l'effet des grêlons, ce qui a occasionné de grosses infiltrations d'eau et des dégradations importantes sont apparues (moisissures, peinture qui se décolle, ...) à l'intérieur. Les voûtes, au dessus des nefs et du chœur, seront donc repeintes et les murs et piliers lessivés par l'entreprise Druguet.

Mais tous les bâtiments publics ont été touchés et nous profitons de ce bulletin pour remercier toutes les entreprises qui sont intervenues pour la réparation, en partie l'entreprise Loisy pour les toitures, et Buiron pour la vitrerie, qui ont pu réparer provisoirement assez rapidement.

Les entreprises Prod'Alu (stores école), Buiron (stores logements), ArbanDesbordes (hublots, antennes télé), Brevet (zinguerie), Calland (peinture), MCP (plafonds suspendus), Arts du Vitrail (vitraux) et NNT Toiture (toiture basket avec désamiantage) sont également intervenues. Tous ces travaux ont été réalisés après expertise et accord de l'assureur ; le montant total approximatif s'élève à 250 000 € avec un reste à charge pour la commune d'environ 75 000 €. Ces montants seront bien sûr affinés, une fois la facturation terminée. Espérons que de tels dégâts ne se reproduisent pas !



Rénovation logement situé « 10 rue des Adams »

La pièce, servant de rangement et de buanderie située au RDC de cet appartement n'avait jamais eu de couche de rafraîchissement de la part des locataires

successifs. L'entreprise Cottin l'a refaite entièrement, plafond, mur et tuyauterie pour un montant de 1 444 €.

BÂTIMENTS & ESPACE SOCIO-CULTUREL

Habillage des bandeaux Locaux Techniques et CPINI

Pour éviter que les bandeaux bois ne s'abîment trop vite, l'habillage a été réalisé en tôle laquée marron par l'entreprise Brevet pour un montant de 1 695 €.

Remplacement de poteaux bois à l'Aire de loisirs Eclairage jeux de boules

Deux poteaux bois (supports d'éclairage) situés sur le terrain de boules, à l'aire de loisirs, étaient en mauvais état et présentaient un danger de chute. Ils ont été remplacés par la société SDEL pour un montant de 1 750 € HT, soit 2 100 € TTC.

Nettoyage toiture de la salle des fêtes

La mousse avait envahi la toiture de la salle des fêtes. Les travaux de démoussage (grattage et brossage manuels) ont été réalisés par l'entreprise LOISY ; un produit anti mousse a été pulvérisé sur l'ensemble de la toiture. L'entreprise en a profité pour changer des tuiles cassées suite à l'orage de grêle. Coût des travaux 2549 €.



Rénovation toiture local du cimetière



La toiture du petit local au cimetière, qui était en très mauvais état, a été refaite par l'entreprise LOISY

Equipements de 3 classes de projecteurs interactifs



Trois classes ont été équipées d'un ordinateur, d'un tableau blanc et d'un vidéoprojecteur interactif fournis par Micronov ; les matériels informatiques ont été installés par l'entreprise ArbanDesbordes. L'ensemble (fourniture + installation) revient à 13 349 €.

Rénovation du multiple rural

Le multiple rural a fermé ses portes en mars. Une fois vidé de ses rayonnages, le magasin est apparu en mauvais état avec des peintures refaites « à la va vite » par Proxi Marché. La commune a donc décidé de lui refaire une « toilette ». Le magasin, la cuisine, le bureau et une partie de la façade ont été repeints par l'entreprise Cottin pour un montant de 5 421 €. L'employé communal a également nettoyé la façade non repeinte. L'entreprise Brevet est également intervenue pour le remplacement du meuble sous évier pour 261 €.

La construction de l'Espace socioculturel en bonne voie

Débutés en septembre, les travaux de construction du bâtiment devraient se terminer à la fin du premier trimestre 2020. Le chantier reprendra fin mars 2019.

Ce nouvel équipement comprend une salle polyvalente de 364 m², divisible en deux parties et est équipée d'une scène de 56 m². Un local rangement de 72 m² et le bar (56 m²) sont attenants. L'office équipé d'une chambre froide dégage un grand espace de 73 m², y compris la zone lavage.

L'espace pourra accueillir spectacles, banquets, manifestations des associations, ...

Une salle de 44 m² et la scène transformable permettront aux associations de tenir réunions et autres activités dans un écran accessible et agréable.

Un sas à l'arrière de la scène facilitera le déchargement des équipements scéniques.

Une tisanerie, une loge, deux rangements, deux halls, une circulation, des locaux « ménage », un local déchet, un WC extérieur, le vestiaire aménagé d'une banque d'accueil et des sanitaires aux normes en vigueur compléteront cet équipement. La chaufferie et le local de la centrale de traitement de l'air représentent au total plus de 60 m².

PRINCIPE D'AMENAGEMENT



Aménagement des espaces publics autour de l'espace socioculturel et de l'école maternelle

La municipalité a décidé de sécuriser la rue Bernard sur le tronçon entre la rue du Centre et la route des Perthuisettes et d'aménager les espaces publics autour de l'espace socioculturel et de l'école maternelle.

Le projet reprend les orientations d'aménagement étudiées avec le CAUE de l'Ain sur l'ensemble du secteur. Il répond à plusieurs objectifs : mettre en valeur l'espace public, aménager des zones de stationnement avec un souci d'entretien facile, préserver le caractère rural du bourg et faciliter / sécuriser le déplacement de tous.

Suite à l'appel d'offre, le bureau d'études Aintégra a été missionné pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de l'ensemble du secteur.

L'entrée principale de l'espace socioculturel se fera par un véritable parvis route des Perthuisettes, au nord. Les places de stationnement seront aménagées à proxi-

mité du futur bâtiment et de l'entrée de l'école maternelle. Un arrêt pour les bus sera créé devant le parvis de l'espace socioculturel et deux zones de stationnement seront aménagées côté entrée.

Au sud du stade multisports, sur la zone non constructible (zone inondable) une aire de stationnement annexe au pôle socioculturel sera créée. La surface des 47 places sera perméable (revêtement drainant sable et pavé - gazon). L'accès à cette zone de stationnement pourra aussi se faire par la rue Semcoda. Des circulations piétonnes et cyclistes seront aménagées.

Une esplanade, au sud de l'espace socioculturel, pourra servir de « théâtre de plein air ». Créant une liaison harmonieuse entre les équipements publics, les lotissements existants à l'est du centre village et le projet porté par Bourg Habitat, elle servira de lieu de vie, propice aux rencontres et aux échanges entre riverains.

Pour la gestion des eaux pluviales la maîtrise d'œuvre a conçu le projet en concertation étroite avec l'appui d'Aequos, bureau d'études expert dans la gestion des eaux pluviales. Le parti d'aménagement assure subtilement la gestion des eaux pluviales in situ : le projet prévoit la réalisation de bassins d'infiltration pour l'espace socioculturel et la création de noues paysagères d'infiltration pour les eaux de ruissellement des zones imperméabilisées. Le trop-plein sera envoyé vers le réseau des eaux pluviales.

La surface des espaces verts restera importante et le choix des espèces végétales se portera sur des essences peu gourmandes en eau.

Les travaux de construction de l'espace socioculturel devraient débuter à partir de début février 2019 pour une livraison au début de l'année 2020. Les travaux d'aménagement des abords seront coordonnés à l'avancement de cette construction.

CENTENAIRE DE L'ARMISTICE

Centenaire de la Première Guerre Mondiale

L'armistice de 1918, signé le 11 novembre 1918 à 5 h 15, marque la fin des combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918), la victoire des Alliés et la défaite totale de l'Allemagne, mais il ne s'agit pas d'une capitulation au sens propre.

Le cessez-le-feu est effectif à onze heures, entraînant dans l'ensemble de la France des volées de cloches et des sonneries de clairons, et annonçant la fin d'une guerre qui a fait pour l'ensemble des bellicérants plus de 18,6 millions de morts, d'invalides et de mutilés, dont 8 millions de civils.

A CRAS, ce jour d'hommage et de recueillement a donné lieu, comme chaque année à une cérémonie commémorative devant le monument aux morts. Plein de souvenirs et d'émotion, cet hommage rendu à tous les morts de la France et en particulier à nos 53 morts de CRAS s'est déroulé en présence des anciens

combattants, des élus communaux, des élèves, des pompiers, de la société musicale d'Attignat et d'une nombreuse population.

Après les sonneries rituelles, le dépôt de gerbe par le maire et le président des anciens combattants accompagnés de Joséphine et Timéo, ce fut la lecture du message des Anciens Combattants et le texte officiel du président de la République qui ont retenu le souffle de l'assemblée. Mais le moment fut encore plus émouvant, lorsque les enfants Paulin, Jules, Marius, Mathieu et Chloé prirent la parole, chacun à leur tour, pour lire le message d'un auteur inconnu et la lettre de Firmin BOUILLE à ses parents. Ensuite, un moment tout aussi émouvant avec la lecture, par Mr Alain JOURNET, d'un texte écrit par lui-même, relatant la mobilisation de 265 jeunes de la commune, de leur souffrance morale et physique.

L'appel aux 53 morts inscrits sur le monument, avec un « MORT POUR LA FRANCE » retentissant, au loin, à chaque nom a été suivi d'une minute de silence et de l'hymne national encore plus prenant qu'à l'accoutumée, un moment intense de recueillement et d'hommage à nos disparus. Trois soldats sont morts pour la France en 2018, deux au Mali et un en Irak ; ils ont été cités afin de les honorer.

Cette cérémonie, empreinte d'émotion, a été ponctuée, comme dans beaucoup de communes françaises par le déclenchement symbolique, à 11 heures, des cloches qui ont sonné « à toute volée » pendant 11 minutes.





*Soldats écoutez donc, écoutez le silence
 Plus aucun bruit d'obus, aucun bruit de canon
 Bientôt nous n'entendrons que le son du clairon
 Fêtant au champ d'honneur le jour de la délivrance
 Fini tous ces combats, fini cette violence
 Nous sortons de l'enfer, nous quittons son chaudron
 Nous allons prendre au quart le vin du vigneron
 Pour fêter la victoire et les enfants de France
 Trop de nos compagnons ont vu leur sang couler
 Trop de femmes ont dû voir leur futur s'écrouler
 Trop long fût le chemin de notre sacrifice.
 Soldats écoutez donc, écoutez le silence
 Priez pour les enfants qui sont morts pour la France
 Il faudra que ce jour vous fêtiez l'armistice.*

Auteur Inconnu



*Lettre de Firmin Bouille à ses parents
 Le 17 novembre 1918*

*Bien chers parents,
 Ce jour si glorieux attendu depuis si longtemps
 est enfin arrivé. Toute une aurore, toute une vie
 nouvelle ou plutôt ancienne nous réapparaît. Oui
 c'est hier soir que l'armistice a été signée et c'est ce
 matin avant le réveil vers 4 heures qu'on a reçu ce
 glorieux télégramme.
 Quel contentement pour ceux qui, en ce moment,
 sur le champ de bataille ont pu entendre sains et
 saufs, de leurs propres oreilles: c'est aujourd'hui
 11 novembre à 11 heures que les hostilités ont été
 suspendues. Quel sursaut que j'ai fait ce matin
 sur mon plumard lorsqu'on est venu m'apprendre
 cette nouvelle. Quels hurras et quels cris de
 joie sortaient du fond de toutes les cognas, plus
 personne n'avait envie de dormir, jamais je ne
 pourrai décrire sur cette lettre le récit d'un si beau
 jour passé sur le champ de bataille. De toutes
 parts et durant toute la journée, on n'entendait que
 des cris de joie. (...)
 On entendait aussi les cloches des villages voisins
 qui s'ébranlaient et semblaient jeter de tous côtés
 des cris de victoire. Tout sourit, tout chante !
 L'heure de la délivrance est enfin arrivée. (...)
 Bonheur pour toutes les familles qui n'auront pas
 été éprouvées durant ces quatre ans de guerre, mais
 malheur à celles à qui il manquera un de leur
 membre, surtout si celui-ci a été tué durant les
 derniers jours de bataille.
 Enfin je termine en souhaitant à présent que la paix
 soit vite signée et qu'on rentre le plus tôt possible
 dans nos foyers*

Firmin Bouille

QUAND LA VOIE FERRÉE DEVIENT VERTE

Quand la voie ferrée devient verte

Histoire d'une ligne oubliée...

Au cours du XIX^{ème} siècle, un nouveau mode de transport allait révolutionner l'espace commercial : le chemin de fer. Apparu en France à la fin des années 1820, son développement explose à partir des années 1870 suite à diverses lois permettant la création de chemins de fer d'intérêt local. Des régions entières se retrouvent désenclavées, chaque ville, chaque village voulant recevoir un train pour contribuer à son développement.

La ligne de Chalon-sur-Saône à Bourg-en-Bresse, à voie unique, d'une longueur de 77,8 km, traversait notre commune. C'était une ligne de chemin de fer à écartement standard qui reliait Chalon-sur-Saône à Bourg-en-Bresse, via Saint-Germain-du-Plain.

Lors de sa construction, la ligne étant d'intérêt local, deux conventions de concession ont été signées :

La partie de la ligne entre Bourg-en-Bresse et la limite des départements de l'Ain et de Saône-et-Loire a été concédée par une convention signée le 1er septembre 1866 entre le Conseil général de l'Ain et Messieurs Lazare Mangini et ses fils. Cette convention a été approuvée par décret impérial déclarant la ligne d'utilité publique le 30 mars 1867.

La section comprise dans le département de Saône-et-Loire jusqu'à Saint-Germain-du-Plain a été concédée par une convention signée le 17 août 1870 entre le Conseil général de Saône-et-Loire et Messieurs Mangini. Cette convention a été approuvée par décret déclarant la ligne d'utilité publique le 3 octobre 1872.

L'ouverture de la ligne s'est effectuée en deux étapes. La ligne de Chalon-sur-Saône à Lons-le-Saunier a été la première à être concédée et mise en service par la Compagnie du chemin de fer de la Dombes (ouverture le 3 avril 1871). L'ouverture de la ligne de Saint-Germain-du-Plain à Bourg-en-Bresse, appelée Chemin de fer de la Haute Bresse a été réalisée le 19 janvier 1878.



Un omnibus Chalon-Bourg entre en gare

Toutefois, compte-tenu de la prédominance de l'itinéraire Chalon - Bourg, les lignes ont été renommées ultérieurement de Chalon à Bourg et de Saint-Germain à Lons-le-Saunier.

L'ensemble a été transféré à la Compagnie des Dombes et des chemins de Fer du Sud-Est, par une convention du 28 février 1872. Cette convention a été approuvée, sous réserve de l'accord des départements concernés, par décret le 7 mai suivant.

La Compagnie des Dombes et des chemins de fer du Sud-Est a été rachetée par la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée (PLM) selon les termes d'une convention signée le 28 juillet 1881 entre les deux compagnies. Cette convention a été approuvée par une loi le 20 novembre 1883 qui reclasse la ligne de Chalon-sur-Saône à Bourg-en-Bresse dans le réseau d'intérêt général.

A partir du 1er janvier 1938, l'exploitation a été assurée par la SNCF.

Entre-temps, l'apparition de la concurrence routière a conduit au déclin rapide du transport de voyageurs. Le trafic voyageur a été supprimé le 15 mai 1939 sur la totalité du parcours. Un service voyageur a néanmoins été rétabli pendant la seconde guerre mondiale, à partir du 6 octobre 1940, entre Saint-Marcel et Bourg-en-Bresse, le viaduc de Chalon-sur-Saône ayant été détruit en juin 1940.

Le trafic marchandise a été arrêté entre Ouroux et Bourg-en-Bresse le 1er juillet 1951.

Le linéaire de l'ancienne voie ferrée de Bourg-en-Bresse jusqu'à l'entrée Sud de Montrevel, a été acquis par la Compagnie des salins du Midi et des salines de l'Est, qui l'a revendu plus tard au Conseil général de l'Ain. Ce dernier l'a rétrocédé pour l'euro symbolique à la Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse en 2011 en vue de la création d'une voie verte.

La « bataille ferroviaire locale »

Dans les archives de Cras, sur les registres des délibérations du Conseil municipal, on retrouve les traces de la « bataille ferroviaire » menée de 1875 à 1877 entre les communes de Cras et d'Attignat.

Mesurant l'importance économique du chemin de fer, chacune souhaitait obtenir

l'installation d'une gare sur son territoire et était prête à apporter un concours financier.

Finalement les deux gares les plus proches ont été celles d'Attignat et de Montrevel. Il semblerait qu'en mai 1877 le Préfet ait accordé une halte en face du chemin de Cras.



La gare de Montrevel

La voie verte

La voie verte a un nom : La traverse, de Bresse en Revermont !



Une bande rouge a été peinte sur l'enrobé, les bornes en béton, les bancs, les tables de pique-nique et les totems sur lesquels les usagers découvrent des plans, des indications de services et de lieux touristiques.

Ce premier tronçon d'Attignat à Jayat, nommée « Séquence Plaine bressane », inauguré début juin, suit le tracé de l'ancienne voie ferrée Bourg-en-Bresse - Chalons-sur-Saône. Il traverse les communes d'Attignat, Cras-sur-Reyssouze,

Malafretaz, Montrevel-en-Bresse et Jayat.

La voie est parallèle à la route départementale 975, qu'elle franchit au sud de Jayat via un passage souterrain créé spécifiquement.

Plusieurs aires de service sont aménagées :

- A Attignat, aux abords du parc d'activités : aire d'accueil principale avec parking et sanitaires ;
- A Cras-sur-Reyssouze, route de Saint-Martin : aire d'accueil secondaire avec parking.

Sur les 13 km, 10 km sont aménagés complètement. La traversée du centre de Montrevel-en-Bresse interviendra ultérieurement.

La voie verte sera ensuite prolongée par d'autres tronçons, vers Bourg-en-Bresse et vers St Trivier de Courtes.

Afin de déterminer les conditions d'utili-

La Fête du vélo

La communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse a organisé la Fête du vélo 2018 sur la voie verte. L'événement qui a eu lieu le dimanche 3 juin a attiré à la fois des amateurs de deux roues, des sportifs et des familles.

Les participants ont pu parcourir le territoire de la Bresse au Revermont grâce à des circuits balisés qui empruntaient tous le linéaire de la voie verte.

Des animations ont eu lieu dans les quatre villages situés sur la voie verte.



La communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse offrait le ravitaillement à l'arrivée à Cras.



L'après-midi, sur la voie verte à Cras, des animations gratuites étaient au programme : studio photo, fresque humaine des enfants, spectacle et fabrication de cerfs-volants...

sation de la voie verte et le comportement qui doit être adopté par les utilisateurs, un règlement de l'utilisateur a été approuvé. Il est consultable sur le site internet communal.

Ce cheminement, exclusivement destiné aux piétons, rollers et cyclo, accessible aux PMR, permet de se déplacer en toute sécurité pour des trajets touristiques, ou pour des trajets domicile / travail, en profitant des paysages de Bresse.



La voie verte et l'aire d'accueil avec parking de Cras

VIE SCOLAIRE & PÉRISCOLAIRE

L'école

Pendant l'année scolaire 2018, l'école primaire a accueilli 172 élèves répartis sur 7 classes.

L'équipe pédagogique est restée la même :

- PS/MS - Mme Montès
- CE2 - Mme Chavagnat
- MS/GS - Mme Berthet
- CM1 - M. Brogliato
- GS/CP - Mme Charvet
- CM2 - Mme Piroud
- CP/CE1 - Mme Courtois

L'année 2018 a été marquée par les débats autour de la nouvelle organisation de la semaine scolaire et la conservation des TAP sur la commune.

Un nouveau projet d'école a été validé en juin, il est rentré en action pendant cette année.

Il est construit autour de 3 axes départementaux :

- Développer le langage oral pour se faire comprendre des autres.
- La citoyenneté dans l'école et la mise en place des débats philo.
- Développer des activités de lecture et de recherche en lien avec la bibliothèque du village.



Plusieurs actions ont été menées.

En mai/juin 2018, une action a été particulièrement importante avec un travail mené entre les enseignants et les bénévoles de la bibliothèque. Une auteure et une illustratrice sont venues dans l'école pour travailler sur l'écriture de texte et l'illustration. Tout ceci a donné lieu à une exposition en fin d'année de toutes les œuvres réalisées par les enfants. Le lien et l'investissement avec tous les bénévoles de la bibliothèque ont été très forts pendant toute cette période.

Comme chaque année, de nombreuses activités ont été réalisées par les élèves. Entre autre, le mur d'escalade a donné lieu à un cycle pour les classes primaires. Il a trôné pendant 3 semaines dans la cour des maternelles. A cette occasion, plusieurs parents ont été agréés pour encadrer les enfants.

Toutes les activités, spectacles, visites, sorties ont été financés par l'APE de Cras et par l'agglo (piscine, transports pour l'USEP...)



Bonne retraite à Aurore

Après 29 ans de service pour notre commune, Aurore Boyer nous quitte pour une retraite bien méritée.

Elle avait pris ses fonctions en novembre 1989, sur un poste au restaurant scolaire.

Elle a travaillé pendant plusieurs années sur l'accueil périscolaire, où, avec Sylviane, partie à la retraite depuis 7 ans, elles s'étaient distinguées en termes de créativité, avec un tout petit budget, à partir de divers matériaux et objets de récupération. Aurore a aussi assuré l'entretien de la mairie et des locaux scolaires.

Sa fin de carrière s'est déroulée au milieu des enfants en tant que faisant fonction d'ATSEM et à la garderie périscolaire.

Tout au long de sa carrière Aurore s'est investie avec professionnalisme dans ses missions, préoccupée par le bien-être des enfants. Elle a toujours su se rendre disponible, parfois à la dernière minute lorsque la commune faisait appel à elle pour divers remplacements.

Merci Aurore pour votre dévouement et votre professionnalisme.

Bonne et heureuse retraite !



Et Bienvenue à Julie

Titulaire d'un BAFA, d'un CAP petite enfance et d'un BPJEPS loisirs tous publics, Julie Dollé a été recrutée en remplacement de Aurore Boyer depuis le 1er octobre 2018.

Chaque matin de la semaine, elle exerce les fonctions d'ATSEM auprès des enfants de la classe de grande section/CP. Elle occupe également un poste d'animation de l'accueil périscolaire sur le temps méridien et deux soirs par semaine.

Nous lui souhaitons une bonne intégration dans ses nouvelles fonctions.

Le conseil municipal des enfants

Elus en 2017, ils sont 10 enfants toujours très motivés et impliqués pour mettre en place les projets qu'ils ont défini en début de leur mandat.



service du dessert aux aînés lors du repas CCAS

En juin 2018, ils ont mis en place et animé une journée de jeux sportifs suite à l'inauguration du City Stade. Même si cette journée n'a pas rencontré le succès attendu en raison de la chaleur très importante, les enfants ont toutefois été très satisfaits d'avoir pu mettre en place un tel projet.

Sur la fin d'année 2018, ils ont souhaité s'impliquer lors du repas C.C.A.S. et de la distribution de colis : Préparation de petites cartes de vœux, fabrication des décors de tables, services du dessert à leurs aînés, participation avec les élus adultes à la distribution des colis.

En préparation pour le printemps 2019, une journée « nettoyage de printemps » qui sera l'occasion de regrouper petits et grands autour d'une activité citoyenne et écologique.



CME en réunion plénière



Les Temps d'Activités Périscolaires

Après plusieurs rencontres avec les enseignants et les représentants de parents d'élèves, la commune a fait le choix de maintenir la semaine à 4 jours ½ à l'école et de conserver les temps d'activités périscolaires.

Ces temps, gratuits pour les familles, permettent un accès et la découverte pour tous, d'activités sportives, culturelles et artistiques. Depuis la rentrée 2018, ils sont organisés chaque jeudi de 14h à 16h et sont très appréciés des enfants.

Au programme des premières périodes, Fitness, Danse, Foot, Chant, Anglais, Théâtre, Arts Plastiques, Judo.



La journée périscolaire de votre enfant

Accueil du matin

Dès 7h le matin les enfants sont accueillis par Océane et Nicole. Julie les rejoint à 8h.

Ce temps d'accueil doit favoriser un réveil progressif de l'enfant afin de lui permettre de commencer la classe dans les meilleures dispositions. C'est pourquoi est privilégiée la mise en place d'espaces en libre accès proposant des activités calmes : voitures, poupées, dinette, jeux de construction, livres, puzzles, échecs, dessins, activités manuelles, création de jeux de société, etc.

Les enfants qui le souhaitent peuvent également apporter un petit déjeuner (froid) et profiter de ce moment pour le déguster tranquillement.

A 8h15, départ vers l'école.

12H, il est l'heure du repas, au restaurant scolaire.

Deux services sont organisés. Les plus petits (de la petite section à la grande section) sont pris en charge à la sortie des classes et accompagnés au restaurant scolaire. Otilia, Stéphanie et Sandrine les accueillent, les placent, les servent et les encadrent tout au long du repas. A 13h, les petites et moyennes sections retournent à l'école pour un temps calme (sieste) sous la surveillance de Sylvie et Julie. Nicole et Mireille accompagnent les grandes sections dans les locaux de l'accueil périscolaire où les enfants

peuvent profiter d'un temps de jeu avant de rejoindre l'école vers 13h50.

Les enfants du CP au CM2 débutent ce temps de pause par un moment de jeux à l'accueil périscolaire, encadrés par Océane, Nicole, Julie et Mireille. Le temps de pause méridienne est une période charnière entre la classe du matin et de l'après-midi. Ce temps doit ainsi permettre à l'enfant de récupérer de sa matinée de classe et de « faire le plein d'énergie » pour le reste de la journée. Les activités proposées prennent en considération les besoins de détente, de calme, et également de dépense physique : activités sportives, jeux en grands groupes, danses, jeux de société, jeux dans les différents espaces de la garderie : poupées, cuisine, ferme, voitures, jeux de construction, etc...

A 13h, ils vont prendre leur repas sous la surveillance de Otilia, Stéphanie, Sandrine et Océane.

A la fin du repas, les enfants peuvent profiter d'un petit moment de détente sur le city stade où ils sont pris en charge par l'équipe enseignante à 13h50.



Océane

coordinatrice périscolaire



Mireille



Stéphanie



Otilia



Cendrine



Julie



Marie



Nicole



Sylvie

Accueil du soir

A 16h30 les animateurs prennent en charge les enfants dans la cour de l'école et les accompagnent à la garderie périscolaire. A l'issue du temps de goûter, où petits et grands peuvent échanger, l'enfant peut jouer librement, seul, avec ses camarades, avec un animateur, ou bien encore participer aux activités proposées. Le temps d'accueil du soir se situant après la journée d'école, les activités proposées s'adaptent à la fois au besoin de « défoulement » de l'enfant et à la fatigue accumulée durant la journée. Il est tenu compte du fait que les parents peuvent venir chercher l'enfant à tout moment (mise en place de différents espaces :

devoirs si les enfants le souhaitent, jeux « libres », jeux extérieurs, etc).

Les ATSEM, Sylvie, Marie, Julie.

Elles sont présentes dans la classe durant toute la journée pour les petites et moyennes sections et chaque matin avec les grandes sections. (Sylvie et Julie interviennent également sur les temps périscolaires).

Elles occupent différentes fonctions au sein de la classe. Elles participent d'abord à la communauté éducative en assistant l'enseignant pour l'accueil des enfants et

des parents en début et en fin de classe et en secondant le personnel éducatif dans la préparation et l'animation des activités pédagogiques de la journée : elles préparent des supports pédagogiques selon les consignes de l'enseignant et participent et/ou animent des activités sous la responsabilité de l'enseignant.

Elles aident vos enfants dans leur acquisition de l'autonomie (habillage, toilettes, etc.). L'ATSEM a également un rôle de surveillance en matière de sécurité et d'hygiène des enfants. Elles interviennent également pour l'entretien des locaux et du matériel destiné aux enfants.

VIE ASSOCIATIVE

Amicale Boules de Cras sur Reyssouze

Toujours beaucoup de monde à la soirée tarot-moules avec cette année 92 joueurs de tarot et 311 repas servis. Le challenge PASCAL était complet et a été remporté par des licenciés de Cras (Bernard et Nicole GUILLARD). Le challenge Marcel GALLET a réuni 10 triplettes et le Challenge des Artisans 22 doublettes.

70 personnes ont participé à la journée amitiés

Quelques résultats : Camille VERNOUX s'est qualifiée au Championnat de France en progressif et a terminé dans

les 12 meilleures mais elle n'a pas pu participer (obligations professionnelles). Elle termine 3ème au championnat de l'Ain à Oussiat en F2 et perd en 1/4 de finale à Dardilly. Avec sa sœur Mathilde et Sylvie FION sont championnes de l'Ain en double en F2 et elles perdent en 1/4 de finale à Chalamont au Championnat de France. G. MOINE et G. ANTOUARD se sont qualifiés au double à Izernore et B. PASCAL (3ème div.) qualifié au double à OUSSIAT

Beaucoup de participants pour le nettoyage des jeux (photo)



APE

Retour du carnaval en 2019

L'année scolaire a commencé avec l'accueil de nouveaux membres à l'Association des parents d'élèves. C'était la bonne nouvelle de la rentrée ! En effet, à la suite de l'assemblée générale, huit parents d'élèves se sont fait connaître pour intégrer l'association, ce qui porte aujourd'hui le nombre de membres à 22. De quoi envisager plus sereinement l'année et toutes les manifestations à organiser.

Les membres de l'APE

Romain Latorre et Arnaud Duc, co-présidents, Marlène Curtil, secrétaire, Séverine Fèvre, trésorière, David Quéty, Géraldine Merle, Marianna Bouton, Jérôme Antouard, Anaïs Gallet, Franck Adam, Camille Taton, Gaëlle Tiersot, Estelle Fayard, Kevin Prabel, Lucie Morel, Anne Claire Fouquet, Carole Cureau, Fabrice Godard, Sandra Busch, Thibaud de Mauroy, Nelly de Oliveira, Virginie Ortiz.

Nous contacter
apecras01@gmail.com

L'assemblée générale a fait ressortir le bilan financier positif avec un bénéfice de 795,40€. Grâce aux recettes générées par les manifestations et la cotisation demandée aux familles, l'APE a financé pour 7 532,75€ d'activités et sorties pour les 7 classes, dont toutes les interventions de l'auteure et de l'illustratrice qui sont intervenues dans le cadre du projet d'école.

Cette année, les manifestations sont reconduites. La première a eu lieu le 21

octobre avec la vente de 290 tartes cuites au feu de bois. Le quine loto arrivera ensuite en janvier, puis la boum proposée en mars. Changement en 2019, elle est couplée avec un carnaval. Tous les élèves sont invités à venir déguisés pour un grand défilé dans le village samedi 16 mars. Il sera suivi de la désormais traditionnelle boum dans la salle des fêtes.

Toutes nos manifestations sont ouvertes à tous, alors venez nombreux !

Les manifestations 2019

- Dimanche 20 janvier : quine loto
- Samedi 16 mars : défilé du carnaval et boum
- Dimanche 26 mai : vente de bouquets de fleurs pour la fête des mères
- Vendredi 5 juillet : pot de fin d'année et distribution des cadeaux aux CM2
- Dimanche 20 octobre : tartes cuites au feu de bois

VIE ASSOCIATIVE

Association pour la jeunesse au Pakistan

L'association AJP a été créée en juin 2011 sous l'impulsion du père Ishaq Barkat, prêtre pakistanais, en place à l'époque au groupement paroissial de Pont-de-Vaux.



Cette association a pour but de développer à partir de la France des relations d'aides de bienfaisance et des projets avec particulièrement la province du Pendjab. Dans ce cadre, elle apporte tout soutien dans les domaines de l'éducation scolaire et sanitaire, de la culture et du sport.

L'Association pour la Jeunesse au Pakistan mobilise des fonds pour soutenir la scolarité d'une vingtaine d'enfants. L'objectif à terme est de financer la construction d'une école. Des actions de sensibilisation et de mobilisation de fonds sont développées : vente d'objets au nom de l'association, organisation d'un repas deux fois l'an avec la participation d'environ 200 personnes.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Françoise Ronget, Présidente, www.ajp01.org

Bibliothèque au fil des pages

Lecteurs, dans les locaux de la bibliothèque, vous trouverez des conseils et un choix de lecture qui vous permettront de passer un bon moment ! Les bénévoles sont à votre disposition aux heures de permanences, le mercredi - de 16h30 à 18h, le vendredi - de 15h45 à 16h45 et le samedi - de 10h30 à 12h. Les horaires sont aménagés l'été et durant les vacances scolaires.

Le montant annuel de la cotisation est de 7€ pour les adultes et gratuit pour les jeunes jusqu'au jour anniversaire de leur 18 ans, pour les étudiants et les personnes en recherche d'emploi ou en situation précaire.

Les subventions de la commune et de la CA3B permettent l'achat de nouveautés plusieurs fois dans l'année et avec les échanges de documents effectués avec la BDP, les lecteurs peuvent trouver une grande diversité de styles dans les rayonnages.

Les ateliers bricolage pour les enfants des écoles à Noël et à Pâques ont beaucoup de succès.

Deux matinées par mois (mardi et vendredi) sont réservées à l'accueil des élèves des 7 classes. Chacun a la possibilité d'emprunter un livre selon ses goûts (BD, romans, documentaires ...) et des histoires sont lues aux plus petits. Un projet d'école autour de l'album « Amou de Bresse » et l'histoire du poulet de Bresse

a permis une collaboration très intéressante avec 4 classes en fin d'année scolaire. Leur travail a été exposé dans les locaux de la bibliothèque.

En décembre, enfants et parents sont invités à participer à un spectacle gratuit. Cette année, ce sera avec le Professeur « Totoche ». A cette occasion, un album sera distribué aux enfants nés en 2017 dans le cadre de l'opération « premières pages » initiée par le Conseil départemental.

N'hésitez pas à consulter le site internet pour vous informer des nouveautés et animations : <http://club.quomodo.com/bibliotheque-cras>



Amicale des Anciens Combattants

Regroupement de toutes les générations de Guerre, l'amicale participe à toutes les commémorations ainsi qu'aux rassemblements devant les stèles de soldats du secteur C7, morts pour la patrie. Elle vient également en aide aux veuves d'anciens combattants dans le besoin par le biais de l'ONAC ou en les conseillant dans leurs démarches.

Les différentes commémorations :

- 19 Mars : Cessez le feu en Algérie reconnu officiellement par le gouvernement
- 8 Mai : Victoire de 1945
- 11 novembre : Armistice 1918
- 10 juin : Secteur C7 – La Léchère à Marsonnas
- 06 septembre : Stèle des Américains à Montrevel en Bresse
- L'assemblée générale a lieu le 3ème dimanche de décembre.
- Un repas est organisé le 19 Mars.



Comite des Fêtes



La saison 2017-2018 a débuté avec son 12^e marché des produits régionaux et ses 25 producteurs divers et variés.

La soirée théâtre du 10 mars a remporté un vif succès avec un large public qui a pris beaucoup de plaisir pendant deux heures.

Le week-end de la vogue a eu cette année un bilan mitigé, dû aux intempéries du jeudi. Heureusement, il a fait meilleur le samedi, ce qui a permis à de nombreux enfants de participer l'après-midi à la fois aux jeux installés sur l'aire de loisirs et au concours de pétanque amical Parents/Enfants. Cette manifestation s'est clôturée par un joli feu d'artifice, subventionné par la Commune.

Une douzaine de personnes sont parties en randonnée les 30 juin et 1^{er} juillet, pour rejoindre le refuge de Lessy dans le Petit Bornand, à 1760 m d'altitude.

La paëlla traditionnelle du 13 juillet a été très appréciée par l'ensemble des convives, tout cela dans une bonne ambiance musicale.

La saison du comité s'est terminée avec l'organisation de la marche du 2 septembre qui s'est déroulée cette année dans le Jura. Près de 20 personnes y ont participé et ont pu apprécier cette belle journée ensoleillée, familiale et conviviale.

Club d'entraide et d'amitié des retraités

De septembre à mai, les 1^{er} et 3^e mercredis, une trentaine de personnes aiment se retrouver pour passer ensemble un après-midi agréable. Les occupations ne manquent pas : - pour certains, taper le carton, jouer au scrabble duplicate ou autres jeux de société – pour d'autres, simplement se détendre, discuter et prendre des nouvelles des uns ou des autres.

A chaque fois, un petit goûter est offert. Toutes les occasions sont bonnes pour satisfaire les gourmands, le début d'année avec la galette des rois, la chandeleur avec les crêpes, la mi-carême avec les bugnes - toujours préparées par les membres du bureau. Les anniversaires des 70, 75, 80, 85 Ans sont fêtés en fin de saison.

La section rando se porte bien. En général, une bonne vingtaine – voire plus de trente – adhérents sont partants les 2^e et 4^e jeudis de septembre à décembre, et de mars à juin. Les sentiers de Bresse, du Revermont et même du Jura n'auront bientôt plus de secrets pour eux.

A la belle saison, certaines sorties sont programmées sur la journée avec pique-nique tiré des sacs .

Plus de 20 personnes ont profité d'un séjour avec hébergement d'une nuit en gîte à la Chapelle des Bois et sont revenus très satisfaits.

Pendant la saison d'hiver, des sorties bowling ont été organisées.

En plus de ces rencontres régulières, d'autres animations sont réalisées en cours d'année : le repas au restaurant en octobre, les concours de belote qui ont toujours un bon succès, le voyage d'une journée en car en juin, le repas de fin d'année devenu traditionnel – en décembre 2017, ce fut l'occasion de fêter les 40 ans du club – une exposition photos présentait les principales étapes de la vie du club.

Il est possible aussi de profiter des animations proposées par l'ex Communauté de Communes, comme des voyages, des séjours, des concours de belote ou de pétanque, un loto, des promenades en pédalo géant à la découverte du lac de la Plaine Tonique

Tous les deux ans, le club est chargé de recevoir les randonneurs de l'ex Com Com, de prévoir les circuits et d'offrir une petite collation au retour. En 2018, à Cras, il y a eu peu de participants en raison du mauvais temps.

Après les vacances de Noël, nous avons accueilli 7 enfants de CE1 dans les locaux de l'accueil périscolaire pour les « jeux de société » pendant 6 semaines le mardi dans le cadre des TAP. Cette activité ne sera pas renouvelée.

Suite au désistement de 3 membres du bureau, Marie Claude Danancier et Dédette Desplanches ont accepté de faire partie de l'équipe.



Il n'est jamais trop tard pour s'inscrire. La visite du site internet permet d'avoir toute information sur l'organisation et le programme des activités du club et peut - peut-être - inciter certains nouveaux retraités à nous rejoindre.

http://club.quomodo.com/club_des_aines_de_cras

VIE ASSOCIATIVE

Donneurs de Sang

En France, ce ne sont pas moins de 155 sites fixes de collectes et 39000 collectes mobiles qui accueillent les donneurs.

Lors des collectes mobiles, les membres de notre association accompagnent le candidat au don. Un questionnaire prèdon est remis à chaque candidat. Avant chaque don, le donneur rencontre un médecin de l'EFS qui revoit le questionnaire et vérifie l'aptitude au don.

Après avoir été déclaré apte à donner son sang par le médecin, c'est une infirmière de l'EFS qui procède au prélèvement de la poche de sang et des échantillons qui serviront aux analyses.

Après le don, une collation est offerte.

Pour donner son sang, il faut :

- avoir entre 18 et 70 ans
- être reconnu apte à donner son sang par le médecin de l'EFS
- peser plus de 50 kg

Alors n'hésitez plus,
venez donner votre sang !!!

Si vous désirez plus de renseignements sur les dons ou sur notre association, contactez nous.

- Broyer Françoise 04-74-30-93-87
- Buiret Nadège 04-74-25-92-38



Venez donner votre sang
lors des collectes 2019/2020 :

- Lundi 11 mars 2019
- Lundi 3 juin 2019
- Vendredi 27 septembre 2019
- Jeudi 2 janvier 2020
- Brocante le Dimanche 26 mai 2019
- Assemblée générale 9 nov. 2019

La Croix Rouge Française



La Croix Rouge Française est toujours présente sur le terrain lors des grandes catastrophes.

Chez nous, sur le canton, nous essayons de venir en aide aux personnes en situation de précarité : distribution de nourriture 2 fois par mois, vestiaire, aide aux factures : EDF, Gaz, loyer...

Nous sommes présents lors de la grande quête nationale pour la Banque Alimentaire en novembre afin de recevoir les denrées que vous avez choisi d'offrir. C'est elle qui nous procure ces denrées que nous distribuons tout au long de l'année.

Nous organisons aussi 3 permanences.

En fin d'année, le CCAS organise un repas de Noël pour les personnes à partir de 70 ans (le 12 décembre en 2018). Nous participons aux préparatifs et au service avec d'autres bénévoles. Nous aidons aussi à la distribution du colis de Noël aux personnes de 75 ans et plus qui n'ont pas participé aux repas.

Contact : Yvonne Baude, Roger Marchant, Georgette Joly, Janine Chapelant.

Centre de Première Intervention de Cras sur Reyssouze

Pour toute demande d'urgence, un seul numéro le 18

L'Effectif : Le CPI compte à ce jour 13 Sa-peurs-Pompiers volontaires et bénévoles (10 hommes et 3 femmes). L'effectif est en baisse suite à quatre départs, un pour raison personnelle et trois pour retraite : -Pascal RAFFIN après plus de 35 ans de service répartis entre le centre de St Denis les Bourg et de Cras pendant plus de 10 ans dont 2 ans en tant qu'adjoint au chef de corps. -Dominique PERRET, avec plus de 30 ans de service, - Philippe SARRON après plus de 25 ans de service. Palmars exceptionnels, autant d'années consacrées à porter secours aux personnes et aux biens pendant leur temps libre et ce, bénévolement. Un GRAND MERCI à eux et bonne continuation. Pour renforcer l'effectif, deux nouvelles recrues devraient rejoindre la compagnie en début d'année.

Bilan des interventions au 15/10/18 : 14 secours à personnes, 5 accidents sur voies publiques, 2 feux de cheminée, 1 feu, 16 nids de guêpes ou frelons, 1 divers (fil de téléphone décroché). Soit un total de 39 interventions

Equipement : L'amicale a acheté différents outils et accessoires afin de par-

faire l'équipement du VTU (véhicule toutes utilités) : Un porte échelle de toit, une échelle à coulisse de 7 mètres, une échelle télescopique de 3 mètres, un scea pompe à dos (feux de cheminée) et un enrouleur de tuyaux à manivelle portable.



Amicale : C'est au parc du Puy du Fou que les pompiers actifs et retraités, accompagnés de leur conjoint, se sont retrouvés pour un week-end de trois jours de découverte. Visite du parc avec ses animations, spectacles et sa cinéscénie. Un séjour très apprécié par tous les participants malgré un trajet un peu long ! Un grand merci aux habitants de la commune pour leurs différents dons aux calendriers et leur participation au concours de Coinche.

Avec l'Association de Gymnastique Volontaire de Cras

BOUGEZ ! DEPENSEZ-VOUS !
ENTRETIENEZ VOTRE BIEN-ETRE !

Cours de GYM TONIC
Avec Clément NALLET
Avec Blandine CHATELET

Mardi à 18 H 15 - Jeudi à 20 H 15

L'association compte une
soixantaine d'adhérents pour
cette rentrée 2018/2019



Présidente :
Marylène AJOUX - 06 70 08 18 37
Vice présidente :
Florence MARECHAL - 06 67 19 58 23

Secrétaire :
CHEVROT Cécile - 06 11 99 66 04
Secrétaire adjointe : Catherine RA-
BUEL
Trésorière : Gislaine PERRIN

Site internet :
club.quomodo.com/gvdecras

**Il n'est pas trop tard pour vous inscrire !
rejoignez-nous !!!**

Et n'hésitez pas à nous contacter

Enfants Soleil 01

ENFANTS SOLEIL 01 fête ses 20 ans...20 ans que nous défendons la cause des personnes porteuses de trisomie 21, 20 ans de combats... le mot n'est pas trop faible, 20 ans d'énergie déployée pour convaincre les administrations que nos enfants ont leur place au milieu de nous tous dans une société inclusive..., 20 ans pour expliquer que l'institutionnalisation n'est pas faite pour ce handicap....mais aussi et surtout 20 ans de bonheur, de belles rencontres, de belles leçons de vie que nous donnons ces enfants, ces ados, ces jeunes adultes porteurs de ce chromosome surprise.

Plusieurs événements vont venir jalonner cette année 2019 :

Mi-mai Patrice et Bertrand, 2 adhérents de la foulée Colignoise feront une course relais partant de COLMAR le 7 mai pour une arrivée à Cras le 11 de ce même

mois à raison de 40 km par jour et par coureur...tout cela pour expliquer à chaque étape la T21 et pour obtenir des dons.

Juin verra la pose de la première pierre de notre résidence partagée rue Maria Géral à Bourg en Bresse. Grâce à nos partenaires Dynacité et la mairie de BOURG-EN-BRESSE, notre projet devient réalité.

Toujours en juin, nous organiserons un weekend roulotte pour les familles de l'asso. Un retour à la nature où les moteurs seront remplacés par des chevaux.

Le 5 Octobre sera l'occasion de fêter comme il se doit notre anniversaire en organisant une grande soirée de fête (le lieu reste à définir)

ES01 présidente : Marie Christine ARBAN
06 81 65 88 95

Ligue contre le cancer

Afin de soutenir les équipes de chercheurs du Centre Léon Bérard et de Lyon Sud, la Ligue Contre le Cancer continue d'organiser des permanences pour récolter vos dons et organise des manifestations.

En 2019, la délégation de Montrevel en Bresse organisera, à CRAS SUR REYSSOUZE, le dimanche 14 avril une journée randonnée pédestre. Plusieurs circuits seront proposés avec une collation au départ et à l'arrivée et un ravitaillement sur les circuits.

Comme chaque année, la traditionnelle choucroute aura lieu à FOISSIAT le dimanche 13 octobre 2019.



Nous vous attendons nombreux à ces manifestations.

Si vous n'avez pas pu vous présenter aux permanences de la Ligue Contre le Cancer pour donner vos dons, vous pouvez joindre les délégué(e)s :

- Jocelyne VERNOUX
210 Route des Puthods
04 74 30 90 54
- Daniel CAMUS
329 Route des Adams
04 27 53 11 39
- Daniel COMBEPINE
06 24 58 54 29

Site internet :
www.liguecancer01.net

VIE ASSOCIATIVE

Les Z'Arts Créatifs Bressans

Depuis 2014, l'association propose des ateliers de scrapbooking. C'est l'occasion de réaliser des :

- mini-albums,
- pages,
- cartes...

Les ateliers sont proposés aux adultes tout au long de l'année sur Cras-sur-Reyssouze (2 vendredis/mois de 20h à 23h), ainsi qu'au centre culturel de Leclerc de Bourg-en-Bresse (2 samedis/mois de 9h30 à 12h30).

L'association organise en parallèle des crops ouvertes à tous, c'est-à-dire des journées entières dédiées au scrapbooking, au cours desquelles les scrappeuses se réunissent autour d'un projet précis (kit fourni), animé par une animatrice professionnelle.

Pour cette nouvelle rentrée, l'association compte 14 adhérentes réparties sur 2 groupes.



Pour tout renseignement, les personnes intéressées peuvent contacter
Laëtitia Pichon-Thomasson
06 20 51 14 38.

Mémoire de Cras



L'année 2018 est pour « Mémoire de Cras », une année de transition et de recherches sur le thème : « Commerce et artisanat », qui se concrétisera en 2019, par l'édition d'un livre et une animation à la marche gourmande du comité des fêtes.

En Janvier, nous avons eu notre soirée festive et comme chaque année une conférence sur un pan de notre histoire. Cette année Mme Vandembeushe, historienne de l'association : « Emulation de l'Ain », nous a décrit le rôle de Citadelle de Bourg, sa construction, son objectif, sa démolition.

Paroisse

Depuis le 1er septembre 2016, la nouvelle paroisse formée de 6 communes, allant d'Attignat à St-Trivier de Courtes est sous la responsabilité du père Pierre LE BOURGEOIS : curé, secondé par 1 seul vicaire : le père Baudouin d'Orléans ; ils résident tous 2 à St-Trivier.

Permanences à la cure de Montrevel en Bresse, 10 place de l'église, tous les mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 9h 30 à 12h

Une adresse courriel est à votre disposition : accueil@paroisse-montrevel.fr

On peut trouver les horaires des messes dominicales :

- aux portes des églises
- sur le site de la paroisse : [www://www.paroisse-montrevel.fr](http://www.paroisse-montrevel.fr)



Catéchèse :

CE1, CE2, CM1, CM2,
le mardi soir à 16h30

Maison des Associations
190 rue Bernard, Cras sur Reyssouze

Les catéchistes peuvent aller chercher les enfants à la sortie de l'école.

Possibilité de commencer en cours d'année.

Pour l'aumônerie, les baptêmes, la confirmation, les mariages, les visites aux malades, et tous renseignements, contacter M. le Curé : cure de Montrevel en Bresse, 04 74 30 80 50 (si absence, laisser un message)

CSR79

Organise, pour tous les classards en 9 et en 4, un
banquet des classes le weekend du 06 et 07 avril 2019

Chers classards, à vos agendas!!!!
Et réservez dès à présent votre
weekend

À retenir

Le samedi 06 avril 2019
Banquet des classes

Le dimanche 07 avril 2019 à partir 16h

Matéfaïms des classes

Ouvert à tous

Contact: concrets.CSR79@gmail.com

INFORMATIONS CA3B

Un service de transport à la demande pour l'ensemble des communes du territoire

La Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse va confier à partir du 1er janvier l'exploitation de son service de transport à l'entreprise Keolis.

Ce contrat est l'occasion de proposer une offre de transport adaptée pour l'ensemble des communes du territoire avec une mise en place progressive dans le courant de l'année 2019.

Un service de transport à la demande sera mis en œuvre à partir des 75 communes du territoire dès qu'une personne le demande. Le départ a lieu sur plusieurs points d'arrêt du réseau de transport scolaire, des arrêts qui restent encore à identifier. Concrètement, l'utilisateur disposera d'une grille horaires et pourra appeler jusqu'à deux heures avant l'heure prévu (ou la veille pour le matin tôt) pour demander le service. Ce service fonctionnera du lundi au samedi.

Les itinéraires possibles sont définis par secteurs. L'arrivée ne peut avoir lieu qu'à l'intérieur d'un même secteur dans une commune identifiée sur la carte ci-contre ou bien à Bourg-en-Bresse Carré Amiot.

Exemple : je pars de Curciat-Dongalon. Je peux aller à Saint-Trivier de Courtes, Montrevel-en-Bresse, Attignat ou Bourg-en-Bresse. Le retour peut se faire à Curciat-Dongalon à condition de le commander.

Le coût du trajet est celui d'un ticket de bus : 1,30€, soit 2,60€ l'aller-retour.

3 avenue Arsène d'Arsonval - CS 88000 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex Tél. 04 74 24 75 1 5 - Fax 04 74 24 75 13 courrier@ca3b.fr - www.ca3b.fr

TRANSPORT À LA DEMANDE

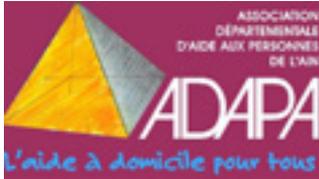


Les autres éléments de l'offre de transport

Sur le réseau urbain : le réseau actuel est conservé dans ses grandes lignes, moyennant quelques changements :

- Une navette gratuite pour desservir le centre-ville de Bourg-en-Bresse.
- Des bus jusqu'à Saint-Just.
- Des horaires « vacances » seulement l'été.
- Une application mobile pour favoriser le co-voiturage.
- Un service de location de vélos en libre-service.
- Des bus jusqu'à 20h (au lieu de 19h30).

INFORMATIONS



ADAPA
L'aide à domicile pour tous

L'ADAPA,
au service des plus fragiles depuis près de 60 ans sur tout le département de l'Ain à travers :

- ♦ L'Aide à la personne
- ♦ L'Aide et l'accompagnement dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale
- ♦ Et d'autres services encore...

Les + Le responsable de votre secteur se déplacera à votre domicile gratuitement et sans engagement afin d'évaluer vos besoins

A la une ! Prévention & Animation
Prévenir...pour mieux vivre & bien vieillir

Une réponse novatrice aux besoins des seniors à travers nos **Ateliers Prévention & Animation**

Contactez-nous au **04 74 45 59 64**
Votre contact de proximité :
Mme Mathilde VERNOUX
c.bouthier@adapa01.com

- Pavillon B2 – allée de la Santé à Pont de Vaux **Mercredi 9h - 11h**
- Résidence «au fil de l'eau» 200 route de l'Homont à Malafretaz **Mardi 9h - 11h30**
- Com. de communes - 58 rue de Châlon à St Trivier de Courtes **Jeudi 14h - 16h**



Des aides à la rénovation

La Communauté d'Agglomération propose des aides financières à la rénovation des logements. Elles peuvent concerner les maisons individuelles, comme les copropriétés, les propriétaires bailleurs ou occupants. Indépendants et objectifs, les conseillers de Mon Cap Energie sont aussi à votre écoute pour vous accompagner dans votre projet, de la définition des travaux prioritaires, au choix des matériaux et à la sélection des artisans.

Nouveau : un site pour savoir où installer des panneaux solaires

La mise en place de panneaux solaires sur sa toiture ne s'improvise pas. Pour que l'investissement soit une réussite, encore faut-il que les matériaux soient de bonne qualité et bien placés. Avec le cadastre solaire, la Communauté d'Agglomération apporte une réponse claire et objective. Sur ce site internet, il suffit d'entrer son adresse pour visualiser la toiture de son logement et son potentiel solaire.

Plus précisément, le site permet de savoir si l'installation de panneaux solaires sur le toit est rentable, que l'électricité soit vendue, autoconsommée ou utilisée pour l'eau chaude sanitaire. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision fiable et objectif. Des estimations chiffrées sur 20 ans donnent le volume de production par an et les gains escomptés.

Le site : www.moncapenergie.fr.

A noter : la CA3B finance l'installation de panneaux solaires à hauteur de 1 000€ par équipement.

LES AIDES À LA RÉNOVATION DE LA CA3B

Types d'aides	Montants
Fonds isolation Réalisation de deux bouquets de travaux d'isolation parmi ceux-ci : murs, plancher bas, combles, toitures, changement de menuiseries.	Prise en charge de 25% du coût des travaux avec un plafond de travaux éligibles de 10 000€ HT. Aide majorée à 40% pour les primo-accédants.
Fonds énergies renouvelables Installation d'un équipement utilisant une énergie renouvelable : bois, solaire thermique ou photovoltaïque, éolien, géothermie.	1 000 € par équipement.

ARTISANS & COMMERÇANTS

Bâtiment & travaux publics

Assainissement Terrassement Bressan

A.T.B. - M. RUDE
06 89 85 83 83

Carrelage

AMETYS
04 74 52 68 07

Charpente traditionnelle Maison ossature bois HQE et BBC

PIRON Charpente
04 74 52 97 74

Construction métallique serrurerie

SARL JACQUET Christian
04 74 30 99 60

Chauffage - sanitaire zinguerie - climatisation énergies renouvelables

SARL BREVET Pierre & fils
04 74 30 90 38

TREBOS Jean Claude
04 74 30 96 80

BRESSE ENERGIES
04 74 23 79 17

Travaux publics

PONSARD Pascal
04 74 30 93 79

Fabrication d'agencements et de meubles, menuiserie, ébénisterie

MÖBEL DESIGN AGENCEMENT
04 28 38 24 74

Maçonnerie

BEREZIAT Thomas
09 67 84 09 75

L.P.M - M. POMERET
06 88 63 85 75

Menuiserie

GIROD Agenceurs
04 74 30 92 08

Fabrication chassis & fenêtres vitrées

GLASS'INOV
04 74 21 49 68

Electricité

PESENTI Fabrice
04 74 30 99 65

Vie économique

Boulangerie - Pâtisserie - Bar

GALLET Mickaël et Anaïs
09 83 07 27 57

Produits fermiers

EURÉCRAS
04 74 52 87 82

Cabinet infirmier Libéral

BAILLET Romain et CURCI Elise
04 69 19 28 76

Coiffure mixte

(du mercredi au samedi)
GONNET Clothilde
04 74 25 93 62

Taxi toutes distances

LEFEBVRE Sébastien
04 74 52 94 79

Divers

Matériel de motoculture

AGRIPRO Motoculture
04 74 25 95 08

Matériel agricole

AGRIPRO
04 74 25 95 08

Carrosserie Peinture Automobiles

SARL TREBOS
04 74 25 90 43

Nettoyage Auto

NETTOYAGE - AUTO
07 82 97 56 01

Mécanique automobile

TOULLIEUX Jérémy
06 82 17 20 41

Mécanique industrielle - SN MOLD

Neveux Stéphane
04 74 25 93 11

Fabrication de produits en matières plastiques.

PLASTILIFE - Neveux Damien
04 74 25 93 11

Fabrication aliments bétail

SARL MINOTERIE GAULIN
04 74 30 90 25

Couture

PORTE Rose-Marie (Couture Rose)
04 74 45 03 17

Reflexologue plantaire - Reiki

ARBAN Marie-Christine
06 81 65 88 95

Ingénierie, études techniques

SAS FERREIRA DE SOUZA
06 89 90 66 96

Enseignes

Enseignes GRUEL
04 74 25 93 35

INFOS PRATIQUES

Services publics communaux

Mairie

04 74 30 90 33

Email : mairie.cras-sur-reyssouze@wanadoo.fr

Ouverture au public

Lundi de 8 h 30 à 12 h
Jeudi de 8 h 30 à 12 h
Vendredi de 13 h 30 à 18 h
Samedi de 9 h à 12 h

Permanence du Maire et des Adjointes

le samedi matin

Secrétaires

Cécile BREVET et Céline MICHELON

Bibliothèque Municipale

04 74 21 46 55

Permanences : le mercredi de 16h30 à 18h, le vendredi de 15h45 à 16h45 et le samedi de 10h30 à 12h

Correspondant de Presse

La Voix de l'Ain

GOUX Yves

Email : yves.goux28@laposte.net

Le Progrès

lprbourg@leprogres.fr

Écoles & Services Péri-scolaires

École primaire

04 74 30 94 25

Accueil périscolaire

04 74 25 90 34

Ouvert tous les jours d'école de 7h à 8h30 et de 16h10 à 18h30 les lundis, mardis et vendredis et de 16h à 18h30 le jeudi.

Restaurant scolaire

04 74 25 90 70

Ordures ménagères & tri sélectif

Ramassage

Tous les mardis matins sauf « Montatin », le jeudi matin.

Points de collecte sélective

au lieu-dit « Les Matrais »,
« Les Perrets » vers le lavoir et
« Route des Cents Sillons ».

Divers

Services à domicile

ADMR

04 74 30 89 07
(portage des repas)

ADAPA

04 74 45 51 70

Assistantes sociales

04 74 25 40 88

Services Publics Intercommunaux

Déchetterie à Etrez

04 74 30 84 03

Ouverture

du lundi au samedi
de 9h à 12h
et de 14h à 17h

Relais Parents - Assistantes Maternelles

Animatrice

Sandrine COLDONAT

Adresse : 200 rue Charrière Basse
01340 Montrevel-en-Bresse

04 74 25 40 64

Accueil du public

9h à 12h

lundi - mardi
jeudi - vendredi
pendant les semaines d'école.

TARIFS MUNICIPAUX

Salle Polyvalente

	SALLE	CUISINE
HABITANTS DE LA COMMUNE		
½ journée (apéritif)	60 €	32 €
1 journée ou soirée	90 €	64 €
2 jours	120 €	128 €
COMITÉ D'ENTREPRISE		
1 journée	200 €	85 €
2 jours	280 €	170 €

A ces tarifs s'ajoute le coût des charges d'électricité. La location comprend également le prêt de vaisselle.

Les associations locales utilisent gratuitement la salle. En cas d'utilisation de la cuisine, elles paient un forfait de 32 Euros.

Les associations caritatives ou humanitaires et les associations à but non lucratif ayant leur siège social dans le canton bénéficient d'une utilisation

gratuite de la salle des fêtes uniquement pour une utilisation à but non lucratif et une fois par année civile. En cas d'utilisation de la cuisine, elles paient un forfait de 32 euros et doivent s'acquitter du montant lié aux charges d'électricité.

Les organismes publics utilisent la salle gratuitement.

Une caution de 500 € est à verser lors de la réservation de la salle.

Service de nettoyage des sols avec l'auto laveuse soit :

Une seule salle : 35 €

L'ensemble des 2 salles : 50 €

Un tarif pour le ménage complémentaire : 20 € par heure de nettoyage

Matériel Associatif



LOCATION au Comité des Fêtes

M. Jean-Luc LONG

04 74 30 93 45



Chapiteau 60 m² : 70 €
Grand frigo : 60 €
Petit frigo : 60 €
Table avec chaises : 3 €

Accueil Périscolaire et Restaurant Scolaire

QUOTIENT FAMILIAL EN EUROS		TARIF ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN ET DU SOIR par ¼ d'heure	TARIF RESTAURATION SCOLAIRE y compris l'heure d'accueil méridien
Jusqu'à et y compris 750 €	Tarif A	0,50 €	3,93 €
Plus de 750 €	Tarif B	0,55 €	4,05 €

ÉTAT CIVIL 2018

Naissances

Axel GALLAND
le 9 février 2018

fiis de Thomas GALLAND
et Sabrina VENET

8 allée le Barton

Candice GIRARD
le 15 février 2018

fiille de Cédric GIRARD
et Lucie MOREL

77 route des Puthods

Clémence MARTEL
le 22 février 2018

fiille de Anthony MARTEL
et de Laura BERNOLLIN

21 route d'Etrez

Léo Patrick TORREMOCHA
le 22 mars 2018

fiils de Grégory TORREMOCHA
et Sandra DUFOUR

66 chemin des Tourterelles

Syam MNASRI
le 10 avril 2018

fiille de Mohamed MNASRI
et Sandrine MOREY

18 allée le Barton

Lucas LACHKAR
le 11 avril 2018

fiils de Mathieu LACHKAR
et Floriane MATHEY

16 allée des Orchidées

Éva COUTURIER DA SILVA
le 18 avril 2018

fiille de Bruno DA SILVA LOURO
et Laëtitia COUTURIER

47 rue du Domaine

Camille Dominique BOLLET
le 30 mai 2018

fiils de Clément BOLLET
et de Manon RIEUTORT

48 chemin des Ponthus

Françoise Gisèle Odette PERRIN
le 12 juin 2018

fiille de Gérald PERRIN
et de Elodie SANDOVAL

430 route de la Villeneuve

Ruben Julien JAYR
le 13 juin 2018

fiils de Vincent JAYR
et de Marine BESSONNAT

108 allée des Coquelicots

Julian CHEVALLIER
le 5 juillet 2018

fiils de Régis CHEVALLIER
et Ariane DILLENSEGER

43 chemin de Balvay

**Lilou Marie-France
Paulette CHEVILLARD**
le 11 juillet 2018

fiille de Angélique CHEVILLARD

45 rue du Domaine

Nathan Pierre Michel MARTINEZ
le 22 août 2018

fiils de Mickaël MARTINEZ
et Céline BREVET

7 route des Sablons

Hortense Françoise TREBOS
le 17 septembre 2018

fiille de Eddy TREBOS
et Océane FERRIER

12 chemin de la Rebergère

Ewen Olivier FRANCON
le 21 septembre 2018

fiils de Amaury FRANCON
et Amandine BACHELARD

540 route des Puthods

Marceau Olivier VALETTE
le 26 septembre 2018

fiils de Benoit VALETTE
et de Lucie BENIER

484 route du Petit Montatin

Mariages

Alain JEAN
et Laurence HOMERY

le 27 janvier 2018

Anthony CLERC
et Marina PELLETIER

le 23 juin 2018

Raymond ETANGSALE
et Katia PEPIN

le 7 juillet 2018

Julien BUIS
et Camille TATON

le 21 juillet 2018

Christophe MAYER
et Sabrina RONSAT-FICHET

le 11 août 2018

Michaël QUIVET
et Jessica RUBIN

le 25 août 2018

Décès

FÉLIX Daniel

le 29 novembre 2017

PERRIN Marie Charlotte
née ADAM

le 3 janvier 2018

BREVET Blanche Solange
née TRABLY

le 2 avril 2018

COLLET Muriel

le 11 avril 2018

VALETTE Jean André

le 27 avril 2018

JOLY Michelle
Marie Thérèse née PONT

le 15 avril 2018

LAURENT Virginie
née ALCARAZ

le 19 avril 2018

MARCHANT Elyanne Marie
née BOURÉ

le 18 mai 2018

OLLIVIER HENRY Alain
Marie Löys

le 17 septembre 2018

CALENDRIER DES FÊTES

JANVIER

Sam. 12	Voeux de la Municipalité
Mer. 16	Concours de belote à la vache du club des retraités
Sam. 19	Ass. générale des Sapeurs Pompiers
Dim. 20	Quine Loto de l' Association des Parents d'Elèves

FÉVRIER

Dim. 3	Sortie vin jaune du Comité des Fêtes
Sam. 23	Concours de tarot de l'ABC Soirée moules de l'ABC

MARS

Sam. 2	Repas convivial du comité des fêtes
Dim. 3	Matinée Tête de veau et Tripes des Chasseurs
Sam. 9	Théâtre - comité des fêtes
Lun. 11	Don du sang 16h30 - 19h
Sam. 16	carnaval boum - APE
Mar. 19	Cérémonie commémorative. Dépôt de gerbe (17h)
Sam. 30	Nettoyage de printemps du Conseil Municipal Enfants

AVRIL

Sam. 6	Banquet des Classes
Dim. 7	Crêpes des Classes
Sam. 13	AG Croix Rouge
Dim. 14	Journée rando Ligue contre le Cancer

MAI

Sam. 4	Eliminatoire secteur double 4e division ABC
Dim. 5	Eliminatoire secteur double 3e division ABC
Mer. 8	Cérémonie commémorative. Dépôt de gerbe
Sam. 11	Arrivée course relais Enfant Soleil
Sam. 25	ABC - Challenge Pascal 32 doublettes
Dim. 26	Brocante de l'Amicale des Donneurs de Sang Vente de fleurs « Fête des Mères » de l'APE
Jeu. 30	Vogue - Repas du comité des fêtes

JUIN

Sam. 1 ^{er}	Jeux pour enfants l'après midi Soirée Fête Patronale - feu d'artifice
Dim. 2	Fête Patronale
Lun. 3	Don du sang 16h30 - 19h
Ven. 14	ABC - challenge GALLET

Sam. 29	Week-end marche et sortie en refuge du Comité des Fêtes
---------	---

JUILLET

Ven. 5	Pot de fin d'année de l'APE
Sam. 13	Soirée du Comité des Fêtes
Sam. 27	ABC - Challenge des Artisans et Commerçants 32 doublettes 3ème et 4ème division à 13h30

AOÛT

Jeu. 15	Procession à la Vierge avec illuminations
Sam. 24	Journée détente des Sapeurs Pompiers

SEPTEMBRE

Dim. 1	Marche gourmande du Comité des Fêtes
Mar. 3	Ass. générale et inscriptions de l'Ass. Gym Volontaire
Sam. 7	Journée Amitié de l'ABC
Ven. 13	Ass. générale de l'Association des Parents d'Elèves
Sam. 14	But d'Honneur - ABC
Mer. 18	Ass. générale du club des retraités
Ven. 27	Don du sang 16h30-19h

OCTOBRE

Sam. 5	Assemblée Générale de l'ABC
Dim. 13	Marché « Produits Régionaux » du Comité des Fêtes
Sam. 19	Repas communal en soirée
Dim. 20	Tartes d'Automne de l'APE

NOVEMBRE

Mer. 6	Concours belote coincée du club des Retraités
Ven. 8	Assemblée Générale du Comité des Fêtes
Sam. 9	Assemblée Générale des Donneurs de sang
Lun. 11	Cérémonie commémorative. Dépôt de gerbe
Sam. 30	Spectacle de la Bibliothèque Enfants 16 h

DÉCEMBRE

Dim. 8	Verre de l'amitié des professionnels de Cras à partir de 10h Concours de belote coincée « Mémoire de Cras »
Mer. 11	Repas du CCAS offert aux personnes de plus de 70 ans habitants de la commune
Dim. 15	Assemblée Générale des Anciens Combattants Concours Belote coincée des Pompiers



CRAS sur Reyssouze

MAIRIE

2018

© David BOYER Photographe